

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION MANIFESTATIONS CITOYENNES

IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :

Président(e) / Maire :

N° Siret :

Siège social de la structure (déclaré en Préfecture) :

Téléphone(s) :

Courriel(s)¹ :

Courriel(s)² :

¹ Pour recevoir les informations du Conseil départemental relatives aux subventions sportives et concernant la politique sportive du Département et pour toute correspondance entre le service Vie sportive et votre association.

² Pour recevoir des informations destinées aux associations de manière plus générale du Conseil départemental (exemple : formations gratuites proposées, consultations...).

Site Internet :

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Nom :

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

NATURE DE LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation :

Date officielle :

Lieu de la manifestation :

Montant de la subvention demandée (le montant sollicité ne peut excéder 20% des dépenses engagées) :

Informations RGPD :

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion des dispositifs d'aide adoptés par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Les données enregistrées sont celles liées au formulaire de demande d'aide départementale ainsi que les informations que vous avez librement fournies. Elles n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Elles sont uniquement destinées à la Direction de la participation citoyenne et de la vie associative et sportive pour l'instruction de votre demande. Elles sont conservées 10 ans avant archivage et destruction.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général sur la protection des données - RGPD et Loi informatique et liberté modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation ou d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Vous pouvez réaliser ces démarches, en justifiant de votre identité, par mail à l'adresse suivante : contact-dpd@lotetgaronne.fr, par courrier au Département de Lot-et-Garonne, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 1633 av du Général Leclerc 47922 Agen Cedex 9.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle (3, place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date d'envoi du dossier :

Date de réception dans le service :

I-

T-

D-

Date CP :

Montant :

Date du paiement :



ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

- * La manifestation doit être menée par une association ou une collectivité locale lot-et-garonnaise.
- * La manifestation doit être d'envergure et destinée au plus grand nombre.
- * La manifestation doit mettre en avant et vulgariser les valeurs de la citoyenneté, en permettre l'appropriation par le public.
- * Le dossier doit être impérativement déposé au moins un mois avant la date de la manifestation.
- * Le projet doit présenter un volet éducatif afin que le public soit en capacité à retranscrire les messages.

DOSSIER À COMPLÉTER ET PIÈCES À FOURNIR

Le présent dossier est à compléter en pages 3 et 4 et doit obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :

- * le descriptif détaillé de la manifestation avec le programme,
- * le bilan financier (page 4) signé du responsable, accompagné d'un compte-rendu et d'un dossier de presse de l'édition précédente (le cas échéant),
- * de tout document complémentaire sur la manifestation, utile à l'instruction du dossier,
- * du compte-rendu de la dernière assemblée générale (pour les associations).
- * le récépissé de déclaration de création ou de modification de l'association au greffe ou à la Sous-Préfecture, à jour,
- * la fiche de situation au répertoire Siren indiquant le numéro Siret de l'association, à jour,
- * le Relevé d'identité bancaire (Rib).

REMARQUES IMPORTANTES

- * Pour toute action financée par le Département, le bénéficiaire devra mentionner sa participation financière sur tous les supports de communication utilisés (dossiers, affiches, site Internet...).
- * Sauf exception, une seule aide sera accordée annuellement pour l'organisation de manifestation citoyenne.
- * Un accusé de réception fait toujours suite au dépôt d'un dossier. Il vous appartient de nous contacter si vous ne le recevez pas dans le mois qui suit.
- * Un dossier incomplet (pièces manquantes, non à jour ou informations incomplètes) sera ajourné. L'accusé de réception vous indiquera les démarches à effectuer. Aucune relance ultérieure ne sera effectuée par le service.
- * Le versement de la subvention interviendra après accord de la Commission permanente du Département et réalisation de la manifestation.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) : AVANT LA DATE DE LA
MANIFESTATION**

TOUT DOSSIER ENVOYÉ HORS DÉLAI SERA AUTOMATIQUEMENT REJETÉ

COORDONNÉES - LE DOSSIER DOIT ÊTRE RENVOYÉ PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT

Adresse postale :

Hôtel du Département
Direction générale adjointe des collectivités territoriales, éducatives et sportives
Direction de la participation citoyenne et de la vie associative et sportive
Service participation citoyenne

47922 AGEN CEDEX 9

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Cécile KULA
05 53 69 46 31
cecile.kula@lotetgaronne.fr

TERRITOIRE D'INTERVENTION DE LA STRUCTURE (cochez la ou les cases correspondant)

☐ Quartier	☐ Intercommunal	☐ Canton	☐ France
☐ Quartier ANRU	☐ Communauté des communes	☐ Département	☐ CE
☐ Commune	☐ Agglomération	☐ Région	☐ Hors CE

RAYONNEMENT SOUHAITÉ DE LA MANIFESTATION

☐ Communal	☐ Communautaire	☐ Départemental	☐ Supra départemental
-----------------------------------	--	--	--

PUBLIC ATTENDU

☐ Jeunes : (nombre)	☐ Tout public : (nombre)	
☐ Moins de 100 personnes	☐ De 200 à 499 personnes	☐ Plus de 1 000 personnes
☐ De 100 à 199 personnes	☐ De 500 à 599 personnes	
☐ Entrées payantes	☐ Entrées gratuites	

MÉDIATISATION

☐ Locale	☐ Départementale	☐ Supra départementale
---------------------------------	---	---

THÉMATIQUE(S) CITOYENNETÉ DU PROJET (cochez la ou les cases correspondant)

☐ Lutte contre les discriminations	☐ Handicap	☐ Valeur et connaissance de la République
☐ Lutte contre le racisme, l'antisémitisme	☐ Bénévolat	☐ Laïcité
☐ Lutte contre les violences	☐ Liberté d'expression	☐ Développement durable
☐ Égalité homme-femme	☐ Vulgarisation des médias	☐ Autre(s) : à détailler ci-après

PRÉSENTATION DU PROJET**Présenter les objectifs du projet**

(Préciser les raisons et les interventions du projet, identifier ses priorités, montrer le résultat visé)

Les actions citoyennes menées pendant la manifestation (ateliers, intervenants...)

(Descriptif des actions / ateliers déployés durant la manifestation)

Moyens mis en œuvre (humains, partenariats, conventions)

BILAN FINANCIER DE LA MANIFESTATION PRÉCÉDENTE ET BUDGET PRÉVISIONNEL

(Remplir ce document impérativement)

CHARGES	Bilan financier	Budget prévisionnel	PRODUITS	Bilan financier	Budget prévisionnel
60 - Achats			70 - Produits des activités		
61 - Services extérieurs			74 - Subventions d'exploitation		
62 - Autres services extérieurs			7410 - Etat		
6226 - Honoraires (comptables ou autres)			7417 - Ministère chargé des Sports/CNDS		
6230 - Relations publiques			7418 - Emplois aidés (CNASEA)		
6231 - Annonces et insertions publicitaires			7419 - Autres ministères		
6237 - Publications (affiches, programmes,...)			7440 - Collectivités territoriales		
6251 - Frais de déplacement			7441 - Conseil Régional		
6252 - Frais de restauration			7442 - Conseil Départemental		
6253 - Frais d'hébergement			7443 - Commune		
6256 - Frais de missions et de représentation			7445 - Etablissement de coopération intercommunale		
6260 - Frais postaux et frais de télécommunications			7460 - Organismes divers		
6270 - Services bancaires			7460 - Participation de la Fédération		
6280 - Frais divers			75 - Autres produits de gestion courante		
63 - Impôts, taxes et versements assimilés			76 - Produits financiers		
64 - Charges de personnel					
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières					
TOTAL I			TOTAL I		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotation aux amortissements et provisions			78 - Reprise sur amortissements et provisions		
TOTAL II			TOTAL II		
86 - Emploi des contributions volontaires			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Dons en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnels bénévoles			Bénévolat		
TOTAL III			TOTAL III		
TOTAL DES CHARGES (Total I + II + III)			TOTAL DES PRODUITS (Total I + II + III)		

À _____, le _____,

Je soussigné(e), _____, Président(e) / Maire,

certifie conformes les informations portées dans ce dossier et certifie avoir lu les informations RGPD en page 1 et les informations importantes indiquées en page 2.

Toute fausse déclaration pourra entraîner l'annulation de la subvention.

LE (OU LA) PRÉSIDENT(E), LE (OU LA) MAIRE,
(nom en lettres capitales et signature)

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION MANIFESTATIONS CITOYENNES

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN (UNIQUEMENT POUR LES ASSOCIATIONS)

L'association s'engage à respecter les principes figurant dans le contrat d'engagement républicain en application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

En application de l'article 5 du décret 2021-1947 du 31 décembre 2021, l'association veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Sont imputables à l'association les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

En cas de manquement aux engagements souscrits au titre du contrat précité commis entre la date à laquelle la subvention a été accordée et le 31 décembre de la même année, la subvention pourra être retirée pour un montant correspondant au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____

représentant(e) légal(e) de l'association _____

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.

déclare (cocher les cases) :

☐ que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

☐ que l'association s'engage à respecter les 7 engagements du Contrat d'engagement républicain, consultables à l'url suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>